

EDUCATION MUSICALE

Ces programmes 2016 sont dans la logique de ceux de 2008. Nous déplorons que la rédaction de ces programmes de cycle n'ait pas été précédée d'une réflexion sur la culture commune à faire acquérir aux élèves : les enseignant-e-s doivent toujours « construire leur parcours de formation » en totalité, sans indications de problématiques porteuses de sens et d'enjeux.

De même, c'est aux enseignant-e-s de choisir les repères culturels et de se débrouiller pour aborder une diversité d'œuvres, de styles, de genres musicaux permettant aux élèves de construire une culture musicale commune, ce qui peut conduire à de grandes inégalités de formation sur le territoire.

Ainsi, les élèves qui changent d'établissement ou d'enseignant-e au cours des quatre années du collège peuvent travailler plusieurs fois en quatre ans les mêmes œuvres, des questions ou projets identiques ou relativement voisins, ou ne pas aborder certaines notions ou certaines questions pourtant essentielles.

Les enseignant-e-s sont très attachés à leur « liberté pédagogique », mais cette grande liberté dans le choix des contenus n'est pas facile à gérer pour eux.

L'absence de repères annuels va continuer à mettre les collègues en difficulté, et particulièrement les nouveaux entrants dans le métier, les collègues TZR et ceux qui changent régulièrement d'établissement.

Toutes les enquêtes réalisées depuis 2008 par le SNES-FSU montrent qu'ils souhaitent des « passages obligés annuels ». La dernière enquête de 2014 auprès des syndiqués et non syndiqués montre qu'à 80 % les collègues ayant répondu « souhaitent des notions, thématiques, problématiques ou questions par niveau afin de permettre la construction d'une culture musicale commune ».

Des repères communs pour construire des problématiques : propositions du SNES-FSU

Dans l'attente de l'identification de ces repères dans les programmes eux-mêmes, le SNES-FSU met en débat auprès de la profession des repères communs.

La réflexion et la construction des cours pourraient être facilitées par l'identification de repères souples suggérant des pistes de travail porteuses d'enjeux notamment en fonction de l'âge des élèves.

Chaque année, sur l'ensemble des séquences, deux d'entre elles pourraient reposer sur ces repères communs à tous les élèves d'un même niveau de classe. Les problématiques de ces deux séquences et le choix des œuvres, en lien avec les compétences à construire, seraient définis par les enseignants.

En Sixième :

- la diversité des voix
- la diversité des instruments

En Cinquième :

- les métissages musicaux
- un repère permettant de construire une problématique au choix en lien avec un autre domaine artistique : musique et arts du visuel ou musique et arts du spectacle vivant ou musique et art du langage

En Quatrième :

- les risques auditifs
- la physiologie de la voix

En troisième :

- la protection et la diffusion des œuvres musicales, la question des droits d'auteur
- les différentes fonctions de la musique (sociale, historique, mémorielle, publicitaire...)

L'idée n'est pas de limiter telle ou telle problématique à tel ou tel niveau. Il serait par exemple toujours possible d'élaborer une séquence en 3^{ème} autour d'un repère identifié comme obligatoire en 5^{ème}. Nous mettons en débat ces propositions en les affinant lors de nos journées de réflexion disciplinaire. Si vous souhaitez y participer, n'hésitez pas à nous envoyer un mail : ens.artistiques@snes.edu